

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Mercredi 15 février 2023 à 17h30 – Montjoie-en-Couserans
COMPTE-RENDU**

Date de convocation : 2 février 2023

Etaient présents :

Collège régional : Alexandre BERMAND, Kamel CHIBLI et Mélanie TISNE VERSAILLES.

Collège départemental : Raymond BERDOU et Véronique RUMEAU.

Collège communal : Michel ANGLADE, Jean-Louis ATTANE, Marie-Léone BLAIN, Christiane BONTE, Ginette BUSCA, Muriel CAVAILLES, René CAZALE, Jean-Claude COMMENGE, Patrice COMMENGE, Jean-Louis CONTE, Maxime DANGLA, Dalia DEDIEU, Bernard DELBOSC, Jean-François DELHON, Dominique DUPUI, Jean-Claude ESCASSUT, Gilles ESTAQUE, Marie-Pierre EYCHENNE, Jocelyne FERT, Jean-Louis GARIE, Sophia GREGORIOU, Marjolaine HUOT ROYER, Pierrette ICART, Michel LAZARO, Adeline MAUDUIT, Aurélie MIR, Magali PEDOUSSAUT, Maryse PERIGAUD, Jean-Luc PICHENOT, Maryse PLANTADE, Henri POUCHES, Antoine RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Catherine ROUJA, Guy ROUMAT, Jean-Paul ROUQUIER, Pascale TIEVANT.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Isabelle PIQUEMAL à Kamel CHIBLI.

Collège départemental : Christine TEQUI à Véronique RUMEAU.

Collège communal : Danielle CARRIERE et Thierry PORTET à Jean-Louis ATTANE, Gérard CAMBUS à Christiane BONTE, Yvon LASSALLE à Jean-Claude COMMENGE, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT et Thierry TARIOL à Marie-Pierre EYCHENNE, Patricia QUINAT-RAYNAUD à Jocelyne FERT, Laurence BUGAT à Magali PEDOUSSAUT et Thomas FROMENTIN et Benoit ARAUD à Jean-Paul ROUQUIER.

Excusés ou absents :

Collège régional : Pascale CANAL et John PALACIN.

Collège départemental : Nathalie AURIAC, Nadine NENY et Olivier RATON.

Collège communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Dominique ANTOLINI, Georges ARCIZET, Daniel ARTAUD, Maryline BABY, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jérôme BARRAU, Nicolas BAUDUIN, Jean-Michel BAVEREL, Marie-Rose BENDICK, Jean-Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean-Marie BIGOT, Jean-Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Francis BOY, Marie-Line BREGANI, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, Daniel CAZARUC, Jocelyne CHANCE, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean-Luc CONTACOLLI, Jean-Paul COSTES, Mélanie COT, Catherine COULON, Gilles COURDIL, Antoine DALLA-PIETA, Jean-Louis DENAT, Héléne DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie-Anne DUPONT, Héléne DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Eric EYCHENNE, Rosy FAUCET, Olivier FERNANDEZ, Mathieu FERRIER, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIE, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Laurent GALISSIER, Jean Michel GARCIA, Stéphane GARNIER, Anne-Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Pierre-Marie GIRARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Nelson GUICHET, Nathalie JEVREMOVIC-CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Jean-Louis LACANAL, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Michel LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Marie-Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Patricia MARROT-REINARD, Georges MARTIN, Florence MARTINS-PONS, Laurent MASNOU, Denis MIALHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Elisabeth MIROUZE, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Michel PICHAN, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Sandra PIZZO, Christian PORTA, Thierry PROS, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Thierry RANNOU, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Laure SENTENAC, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Michaël STEPHAN, Cédric TAGLIAFERRO, Michel

TARTIE, Patricia TESTA, Jean Christophe THEISEN, Patrick TIMBART, Christine TOUGNE, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Eric VERGE, Jean Noël VIGNEAU, Aymeric VOISIN, Wilm WIJNEN.

Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNRPA donne la parole à Ginette BUSCA, maire de Montjoie-en-Couserans.

Ginette BUSCA exprime le réel plaisir d'accueillir le Comité syndical du PNR, qui ne s'était pas réuni à Montjoie-en-Couserans depuis longtemps.

Le Président remercie à son tour Ginette BUSCA pour son accueil.

Il remercie également Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons, de sa participation régulière aux comités syndicaux, ainsi que les Conseillers Départementaux présents.

Le Président accueille également Mélanie TISNE VERSAILLES, Conseillère Régionale et nouvelle déléguée de la Région Occitanie au PNR. Il désigne Mélanie TISNE VERSAILLES comme rapporteur et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2023

Le compte-rendu du Comité syndical du 11 janvier 2023 a été envoyé aux délégués avec la note de synthèse. Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité syndical du 11 janvier 2023.

Signature de la convention-cadre avec l'EPLFPA (Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) de Pamiers

Le Président explique qu'un véritable partenariat s'est construit depuis 2013 avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Ariège-Comminges (CFPPA), pour des chantiers de restauration de milieux, afin d'équilibrer l'espace entre les milieux dits ouverts (prairies, pelouses...) et les milieux dits fermés (forêts, friches, accrus forestiers...). Depuis 2015, le lycée agricole de Pamiers participe également à ce partenariat, ce qui est une réelle plus-value pour le PNR et un véritable atout.

Le Président accueille et remercie de leur présence Sylvie DOLET, directrice de l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole et Frédéric VAVASSEUR, directeur du CFPPA. Il donne la parole à Sylvie DOLET.

Sylvie DOLET remercie le Président de son accueil et explique à l'Assemblée que le Lycée agricole de Pamiers compte environ 370 élèves, avec des classes allant de la 4^{ème} au BTS, pour les préparer aux Bacs généraux et professionnels mais aussi à un BTS « Production animale ».

Elle explique qu'un des points majeurs de cette formation est de concilier les activités agricoles et la préservation de l'environnement. Pour les élèves c'est une chance de pouvoir faire des chantiers écoles de plusieurs semaines dans le cadre du partenariat avec le PNR. Cette expérience de réouverture des paysages leur permet l'acquisition de gestes professionnels. Elle souligne que c'est très important pour les jeunes de se mettre en situation et remercie les agents du PNR et les agriculteurs, qui accueillent les élèves sur leurs exploitations. Elle remarque que ce partenariat très riche constitue une vraie opportunité.

Le Président remercie Sylvie DOLET et donne la parole à Frédéric VAVASSEUR.

Frédéric VAVASSEUR explique que l'aventure pour le CFPPA a débuté il y a une dizaine d'années, au Col de la Crouzette. Sur ce premier chantier collaboratif, les participants ne savaient pas trop où ils allaient, mais ils se sont

lancés, avec cette question récurrente sur la mise en valeur du paysage et/ou du patrimoine. Il explique que les enseignants étaient habitués à travailler en forêt, ce chantier d'un nouveau type les sortait de leur zone de confort.

Frédéric VAVASSEUR présente les réalisations de plusieurs chantiers et raconte qu'en 2015, un projet plus important a vu le jour à Suc-et-Sentenac, avec la valorisation de bois, la création d'une desserte et un enjeu fort sur la mise en place des troupeaux : il importait de conserver une pression animale pour maintenir les milieux ouverts. Il explique que ces chantiers permettent de prendre conscience de la notion de végétation trop proche des villages, la réflexion est en cours également avec les catalans sur les enjeux de lutte contre les incendies.

Il souligne que les partenaires réfléchissent à de nouveaux projets dans le cadre de cette convention. Il s'agit de structurer ce travail et de capitaliser ces expériences avec par exemple la création d'un guide, d'un process.

Le Président remercie Frédéric VAVASSEUR et donne la parole à Camille FLEURY, chargée de mission Gestion de l'espace.

Camille FLEURY précise que jusqu'à présent ces chantiers réalisés avec l'EPLFPA ont été sollicités par les communes en direct, par le bouche à oreilles. Elle explique que la plateforme Wikirenat, mise en place en 2022, permet aux élus mais aussi aux habitants du PNR de faire remonter les informations sur des espaces dégradés.

Le Président remercie Camille FLEURY et donne la parole à Yves ROUGES, Vice-Président de l'Association des Amis du PNR.

Yves ROUGES signale une estive à Sentein qui pourrait bénéficier d'un chantier de restauration. Il explique qu'il est le Président de l'association Montagne et Patrimoine, destinée à valoriser les constructions en pierre sèche en Ariège. L'association accueillerait volontiers des élèves pour une formation destinée à remonter des murets ou des orris en pierre sèche.

Frédéric VAVASSEUR remercie Yves ROUGES pour cette proposition et précise que dans le cadre du Plan Régional de formation, le CFPPA de Pamiers travaille à la mise en place d'une formation de 10 mois spécialisée sur les réouvertures paysagères. Il souligne qu'il est envisageable d'intégrer un module sur les techniques utilisant la pierre sèche.

Le Président remercie Yves ROUGES et remarque que la Région Occitanie porte beaucoup d'intérêt à ce partenariat, très formateur pour les élèves et véritable plus-value pour le territoire. Il donne la parole à Catherine LUPION, Sous-préfète de Saint-Girons.

La Sous-préfète remercie le Président de son accueil et souligne qu'elle est ravie de participer au Comité syndical, qui est une excellente occasion d'échanger avec les élus et lui permet d'être bien informée des projets du PNR, territoire structurant. Cette participation lui permet également d'apporter son aide sur différents projets. Elle se réjouit de la signature de la convention de partenariat entre le PNR et l'EPLFPA : il s'agit d'un projet d'insertion qui contribue aux échanges, elle souhaite longue vie à ce partenariat.

Le Président et Sylvie DOLET signent les exemplaires de la convention de partenariat. Le Président remercie Sylvie DOLET et Frédéric VAVASSEUR et les invite à assister au Comité syndical.

Accueil de Madame la Sous-Préfète de St Girons pour la présentation du projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège

Le Président donne la parole à Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons

Catherine LUPION explique qu'elle souhaite présenter la démarche de création de la Réserve Naturelle Nationale Souterraine (RNNS) : beaucoup de personnes sont déjà au courant mais il lui semble important de rappeler pourquoi elle se crée en Ariège et d'évoquer les points qui suscitent des questions

Elle explique qu'un des principes fondamentaux de la démarche de création de la RNNS est d'y associer l'ensemble des usagers, en particulier les spéléologues. La démarche avance, il y a eu un important travail scientifique de recensement des cavités, transmis au Centre National de Protection de la Nature (CNPN), qui a validé la liste des cavités proposées. Le Ministère de la Transition Ecologique a entériné l'avis du CNPN et a demandé aux services de l'Etat de lancer le décret de création et le comité de gestion de la RNNS.

La Sous-Préfète explique qu'elle souhaite prendre tout le temps nécessaire pour travailler la concertation et l'aspect pédagogique de la démarche de création de la Réserve : il y a encore des inquiétudes, un besoin de rencontres et d'échanges. Elle souligne qu'elle se rendra disponible pour les personnes qui souhaitent des informations : elle veut cette démarche transparente. Au-delà de la protection des espèces, la RNNS est un formidable outil de promotion touristique, qui va amener des moyens financiers et permettre des actions de communication. La Sous-préfète remarque que tout le territoire de l'Ariège est concerné.

La Sous-préfète remercie le SMPNR pour son implication dans ce projet et présente Maïlys LAVAL, chargée de mission Aires protégées à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie. Maïlys LAVAL suit la révision de la Charte du PNR PA pour le compte de l'Etat et travaille également sur le projet de RNNS.

Maïlys LAVAL remercie la Sous-préfète et précise qu'elle travaille en collaboration avec Virginie LEENKNEGT, chargée de mission RNNS au SMPNR.

Maïlys LAVAL explique que le Projet de réserve RNNS concerne 29 sites, qui vont être proposés au classement. En termes de périmètre, le projet tient compte du développement souterrain : les parcelles des entrées sont bien sûr recensées, mais les parcelles qui se trouvent à l'aplomb des cavités le sont également. Le périmètre en cours de définition comprend entre 1700 et 1800 hectares. Elle précise que l'avis du CNPN a été favorable à l'unanimité.

Le projet de création de la réserve est né d'un contexte historique et scientifique qui conjugue la richesse exceptionnelle du patrimoine ariégeois, des recherches très importantes sur certains de ces sites avec la présence du laboratoire souterrain du CNRS de Moulis et la présence de vestiges archéologiques dans un état remarquable de conservation.

Ce projet est également né avec les enjeux relatifs à la protection du patrimoine naturel : la future RNNS constituera un réseau unique de sites d'hivernage et de reproduction de nombreuses espèces de chiroptères menacées. Elle comprendra plusieurs sites d'importance internationale pour ces espèces.

Enfin, il s'agit également de préserver le patrimoine géologique : le projet s'attache à préserver les sites géomorphologiques. La présence d'un site géologique exceptionnel (système du Gouffre de Martel et de la grotte de la Cigalère) est un enjeu fondamental.

Elle explique que le contexte politique et social est également très important dans le projet de création de la RNNS. Depuis le début, il y a une très forte implication du PNR, mais les services de l'Etat sont aussi très impliqués ainsi que le CEN ANA et le CEN Occitanie, le CNRS de Moulis, le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ariège de nombreuses associations archéologiques et géologiques....

Le projet s'inscrit dans les stratégies nationales pour la biodiversité et les aires protégées, ainsi que dans le plan d'action d'aires protégées 2022/2024.

Enfin, la création de la RNNS est intégrée dans la Charte du PNR (art. 7.2.7 « Protéger et mettre en valeur les grottes ») ainsi que dans le projet de charte 2025-2040 (Fiche mesure 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux).

Maïlys LAVAL précise que les objectifs du projet de la Réserve Naturelle Nationale Souterraine sont de :

- Protéger les milieux naturels, la faune et la flore et le patrimoine géologique
- Gérer les sites
- Améliorer et valoriser la connaissance
- Sensibiliser le public

Pour atteindre ces objectifs, elle explique qu'un décret va être promulgué, dont le projet est en cours de rédaction, co-écrit avec des groupes de travail concernés par les différents articles. Il prévoit que les activités de surfaces continuent de s'exercer conformément à la réglementation et aux usages en vigueur, le maintien des recherches scientifiques, un

accès aux cavités conservé, la mise en place d'un gestionnaire, un comité consultatif (dont des élus) et un conseil scientifique, ainsi que des financements (subvention ministérielle), qui permettront des moyens en ingénierie.

Maïlys LAVAL souligne qu'après l'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature en 2022, la poursuite de la procédure a été validée par courrier de la Ministre de l'Écologie en mai 2022. La concertation va donc se poursuivre en 2023, menée par les services de l'État et le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. Fin 2023 sera le temps de l'Enquête publique, avec la constitution du dossier d'enquête et des consultations locales (dont les collectivités territoriales).

La Sous-Préfète remercie Maïlys LAVAL et précise que la création de la RNNS a pour objectif de permettre un développement, de faire connaître et développer la protection et les connaissances sur ces milieux. Elle souligne l'importance de l'écriture du décret qui prendra en compte les éléments détaillés. Elle explique qu'à l'issue de la procédure, la création de la RNNS devrait avoir lieu en 2025. Elle donne la parole à Virginie LEENKNEGT, chargée de mission au SMPNR.

Virginie LEENKNEGT explique qu'elle est arrivée en juillet 2022 au SMPNR pour travailler sur la création de la réserve. Des invitations ont été envoyées à l'ensemble des communes concernées par la RNNS, pour organiser des réunions d'information en Conseil Municipal. Elle travaille en lien étroit avec les services de l'Etat et la DREAL Occitanie.

Le Président remercie la Sous-Préfète, Maïlys LAVAL et Virginie LEENKNEGT pour leurs présentations et le travail réalisé sur le projet de RNNS. Il salue Raymond BERDOU, Président du Service d'exploitation des sites touristiques Ariège (SESTA), accompagné de son directeur Laurent SUBRA, Jean-Michel DRAMARD, Président de l'Association des Naturalistes d'Ariège, ainsi que Marguerite DELAVAL, directrice-adjointe de l'Office National des Forêts.

Le Président remarque que sont également présents dans l'Assemblée des élus et des partenaires concernés par ce projet et les remercie de leur engagement dans la concertation et leur soutien.

Le Président explique qu'il a souvent entendu la question à propos de la RNNS : l'accès à La Cigalère sera-t-il toujours possible ? Il précise que oui, ce sera toujours possible. Il demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Jean-Louis GARIE, délégué de la commune de Sentein, explique que l'accès à la grotte de la Cigalère est particulièrement sensible pour les habitants : les scientifiques ont des autorisations d'accès, mais qu'en est-il du public ?

La Sous-préfète explique que conserver l'accès pour le public est possible et souhaitable, et que les accès existants font partie du travail mené dans le cadre de la concertation. Elle précise que l'idée est d'intégrer dans le décret les fonctionnements existants de chaque site : reprendre ce qui existe, le maintenir, le préciser si besoin, d'où l'importance de prendre le temps nécessaire à la concertation avec les partenaires.

Elle souligne que la volonté de l'Etat c'est que tout le monde soit concerné et consulté : les élus, les habitants, tout le monde a son mot à dire. C'est pourquoi le dispositif de création a été généré à partir du territoire, avec les scientifiques et les spéléologues qui connaissaient le mieux les cavités, afin qu'ils participent à la totalité de la démarche.

Le Président remercie Jean-Louis GARIE et remarque l'importance d'associer tout le monde à la démarche de création de la RNNS : elle tient compte du besoin de faire vivre le territoire. Il n'est pas question de mise sous cloche.

Marie-Pierre EYCHENNE, Maire et déléguée de Castelnaud-Durban, demande si la grotte de Montseron (1 ha), fait partie des cavités identifiées ? Guy ROUMAT, délégué du Mas d'Azil demande qu'en est-il des mines abandonnées un peu partout et disséminées sur le territoire ?

Maïlys LAVAL répond qu'à ce jour la grotte de Montseron n'est pas intégrée dans les cavités recensées. En revanche la mine de la Bastide de Sérou et quelques autres sites artificiels ont été sélectionnés.

Le Président remercie les intervenants.

La Sous-préfète rappelle qu'il y a un excellent travail de partenariat entre les services de l'Etat et le PNR. Elle souligne que Maïlys LAVAL et Virginie LEENKNEGT sont passionnantes, leurs explications et présentations lui ont permis de s'approprier le sujet.

Bilan de l'opération de prêts de Vélos à Assistance Electrique 2020-2022 (réf. Charte art. 8.5.)

Le Président rappelle l'origine de l'opération de prêt de Vélo à Assistance électrique : le SMPNR mène depuis 2019 un projet santé-environnement intitulé « mon Parc naturel, ma santé » dans le cadre du PRSE 3 soutenu par l'ARS et l'ADEME. La pratique du vélo, même à assistance électrique, est favorable à la santé des utilisateurs. Elle participe aussi à améliorer localement la qualité de l'air.

Cette opération s'est construite en deux parties, accompagnée par et la Région et ENEDIS : l'idée est de permettre aux habitants des habitants du PNR de s'initier au VAE, pour vérifier les usages permis par ce mode de déplacement, en complément ou en remplacement d'une voiture. Il donne la parole à Luce RAMEIL, directrice-adjointe du SMPNR.

Luce RAMEIL rappelle qu'en 2020, une flotte de 8 vélos à assistance électrique (VAE) a été acquise grâce au financement de la Région Occitanie et déployée à Saint Giron. Le magasin Maxi Sports est en charge des dépôts et retraits des vélos et de leur entretien. Puis en 2021, grâce au financement d'ENEDIS, le SMPNR a augmenté sa flotte de 4 VAE pour les déployer dans le bassin de vie de Foix, par l'intermédiaire du Magasin Sensations Nature.

Le SMPNR propose aux habitants de ces zones le prêt d'un vélo à assistance électrique pendant 2 à 3 semaines. Un journal de bord sur l'utilisation du vélo est tenu par l'emprunteur. L'idée est donc d'aller plus loin qu'un simple test, mais bien d'aider à l'intégration de ce nouveau mode de déplacement dans la vie quotidienne (travail, courses, loisirs, etc.).

113 personnes ont emprunté un VAE à Saint Giron depuis octobre 2020, et 25 à Foix depuis juin 2021. Les emprunts sont logiquement plus nombreux au printemps et à l'automne, mais il y a également des candidats en hiver, qui souhaitent tester l'usage d'un VAE avec des conditions météorologiques défavorables. Luce RAMEIL précise que le formulaire d'inscription au test a permis de recueillir des informations sur les candidats à l'emprunt. Ainsi, 62 % des personnes ayant emprunté un vélo sont des femmes, et 59 % des emprunteurs ont plus de 45 ans. Par contre, 5 % seulement ont moins de 30 ans. 65 % d'entre eux n'avaient jamais utilisé de Vélo à assistance électrique.

Pour 30 % des semaines renseignées dans les journaux de bord, le VAE a totalement remplacé l'usage d'un véhicule. Les retours sur l'intérêt de cette initiative sont très positifs : 84 % des personnes souhaitent continuer à utiliser un VAE et 43 % d'entre elles se sentent plus en forme, après seulement 2 à 3 semaines d'utilisation.

Luce RAMEIL explique que 30 % des avis exprimés souhaitent le développement des aménagements et des infrastructures pour les cyclistes : « *création de pistes cyclables, liaisons pour rejoindre la voie verte et signalétique, création de lieux sécurisés de parkings à vélo...* » et 21 % mettent l'accent sur la dangerosité à circuler sur les routes départementales en Ariège : « *routes sinueuses, vitesse et comportement des automobilistes, présence d'aménagements type chicane à l'entrée des villages* »...

En décembre 2022 un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des personnes ayant emprunté un VAE, afin de réaliser un bilan de l'opération. 45 % des emprunteurs ont répondu, et 35 personnes ont acheté un VAE depuis leur emprunt, ce qui représente 25 % du total des emprunteurs. 16 personnes souhaitent investir dans l'achat d'un VAE à brève ou moyenne échéance, ce qui représente 27 % des testeurs. Les freins à l'achat les plus cités sont le prix élevé des vélos, la nécessité de transporter du matériel, les itinéraires dangereux et/ou le manque d'infrastructures.

Luce RAMEIL indique que ces informations vont être transmises aux communautés de communes et d'agglomérations, et que ce bilan soulève la nécessité de renouveler la communication autour de cette opération, en particulier vers les plus jeunes.

Le Président remercie Luce RAMEIL et donne la parole à Nicolas DESMALADE, directeur d'ENEDIS Ariège.

Nicolas DESMALADE remercie Luce RAMEIL pour le retour d'expérience sur le prêt de VAE, il se déclare très content d'être aux côtés du PNR pour cette opération. Il est convaincu qu'aider les gens à utiliser un vélo permet d'autres personnes de faire du vélo et retient deux éléments de cette présentation : cette opération a nécessité de mettre des partenaires nombreux et différents en relation. Il souligne qu'ENEDIS a porté le financement de l'opération à Foix, mais que le PNR a suivi sur la durée, dans la gestion des prêts. L'opération a été une réussite, il est sans doute possible de l'améliorer, en particulier sur la communication.

Nicolas DESMALADE remarque que ce qui rend l'opération vraiment intéressante, c'est la durée du prêt, suffisamment longue pour tester le quotidien, au moins 15 jours, pour que les gens puissent se convaincre et basculent sur un achat, le remplacement de la voiture par un vélo. Il s'agit d'un enjeu fort sur la mobilité et cette opération de test peut être un véritable déclencheur. Il remercie le PNR d'avoir proposé cette opération et souhaite le développement d'autres projets communs.

Le Président remercie Luce RAMEIL et les partenaires pour l'accompagnement sur cette opération. Il remarque que la relance de la communication sur le prêt de VAE est nécessaire, en particulier dans les institutions. Il rappelle qu'il existe des aides aux particuliers pour l'achat d'un VAE.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

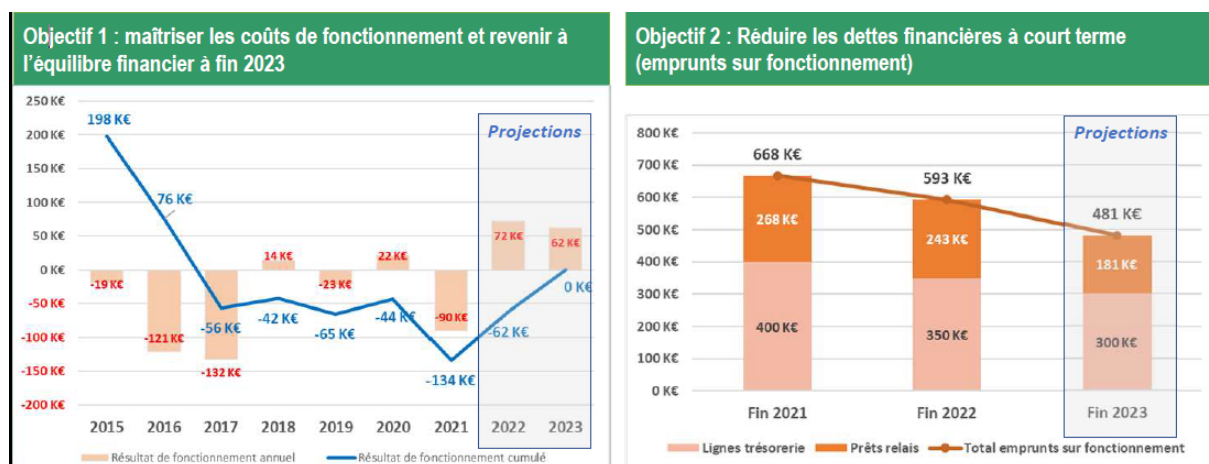
Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le Président donne la parole à Marianne CHALLIER, directrice adjointe et coordinatrice du Pôle Ressources Humaines, Administration et Finances.

Marianne CHALLIER explique que le projet de budget 2023 a été construit sur la base des orientations budgétaires examinées le 11 janvier 2023.

Il repose sur les grandes orientations suivantes :

1. Équilibrer le budget de fonctionnement et réduire les dettes à court terme à fin 2023 :



Marianne CHALLIER rappelle les solutions déjà déployées en 2022 pour maîtriser les coûts de fonctionnement et revenir à l'équilibre financier à fin 2023 :

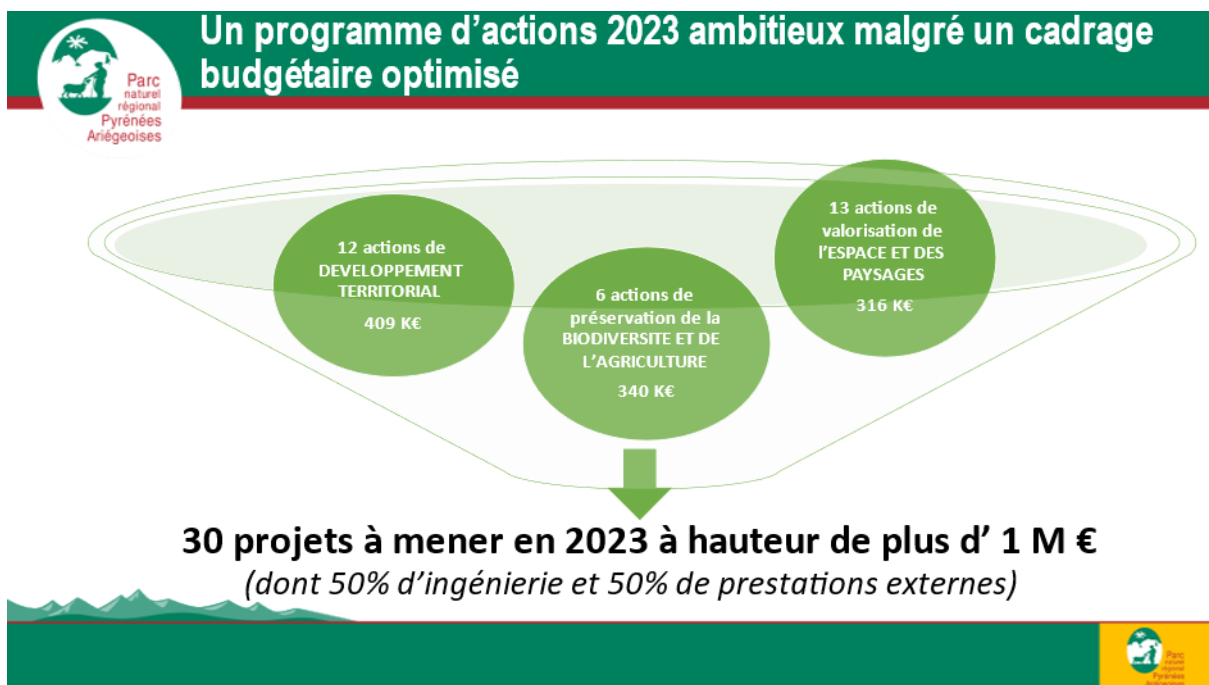
- Augmentation des cotisations statutaires de 200K€ : les coûts de fonctionnement et la part à autofinancer sur les projets sont dorénavant couverts
- Déploiement de tableaux de bord permettant une analyse rétrospective et prospective des projets engagés et à engager
- Revue des dépenses pour réduire les coûts qui peuvent l'être
- Mise en place de la comptabilité des engagements, indispensable à la fiabilité et la sincérité des comptes
- Procédures d'alertes des interlocuteurs financiers, pour limiter la sollicitation de la trésorerie

Marianne CHALLIER détaille les solutions prévues en 2023 :

- Rembourser le prêt relais de 243K€ non fléché sur subventions et privilégier dorénavant uniquement les cessions de créance auprès des partenaires financiers
- Réduire au maximum les lignes de trésorerie en passant de 400K€ à 300K€
- Maîtriser les coûts de fonctionnement en :
 - ✓ Veillant à ce que la part à auto-financer sur les projets soit supportable pour la structure, sur toute la durée des projets
 - ✓ Gelant les embauches, hors turn-over ou renouvellement de contrat, jusqu'au retour à l'équilibre financier
 - ✓ Limitant le recours aux fonds européens, qui nécessitent une forte capacité de trésorerie. A défaut, céder systématiquement les créances à nos partenaires financiers pour ne pas mettre à mal la trésorerie


2. Déployer un programme d'actions optimisé et ambitieux à hauteur de 1 million d'euros

Marianne CHALLIER explique que le programme d'actions 2023 s'appuie des enjeux forts : **Développer le territoire, valoriser l'espace et les paysages, préserver la biodiversité et l'agriculture, poursuivre la mise en œuvre de la Charte.**




3. Ne pas augmenter les cotisations statutaires, malgré l'inflation

Marianne CHALLIER précise que la traduction budgétaire de ces grandes orientations budgétaires se présente comme suit :

 Hypothèses de BUDGET de Fonctionnement 2023			
Hypothèses de Dépenses		Hypothèses de Recettes	
Ingénierie sur projets	505 129 €	Cotisations statutaires 2023	940 000 €
Prestations externes sur projets	519 792 €	Dotations Etat 2023 (en augmentation)	150 000 €
Frais structurels de fonctionnement	263 955 €	Subventions sur actions	694 534 €
Salaires financés sur cotisations statutaires	700 000 €	Divers remboursements	204 342 €
Dépenses de fonctionnement BP 2023	1 988 876 €	Recettes de fonctionnement BP 2023	1 988 876 €

A retenir :

- Les hypothèses de dépenses 2023 sont issues :
 - d'un cadrage budgétaire optimisé sur les projets avec une baisse des dépenses de près de 240K€ par rapport à la voilure de 2022
 - de la prise en compte de l'inflation sur les dépenses structurelles de fonctionnement (+45K€) et des évolutions statutaires de la massesalariale
- Malgré l'inflation, **il est proposé de ne pas augmenter les cotisations statutaires**, qui s'élèveraient en 2023 à :
 - 470 K€ pour la Région Occitanie
 - 235 K€ pour le Conseil Départemental
 - 235 K€ pour le bloc communal (3,89 euros par habitant pour les communes du PNR)

 Hypothèses de BUDGET d'Investissement 2023			
Hypothèses de Dépenses		Hypothèses de Recettes	
Immobilisations (véhicules, mobilier...)	86 149 €	FCTVA	12 000 €
Remboursements d'emprunts (bâtiment)	36 000 €	Nouveaux emprunts	20 000 €
Opérations d'ordre	32 851 €	Opérations d'ordre	123 000 €
Dépenses de fonctionnement BP 2023	155 000 €	Recettes de fonctionnement BP 2023	155 000 €

A retenir :

- Seul le remplacement des véhicules les plus anciens et du matériel informatique en fin de vie est prévu au budget 2023



Proposition du Budget Primitif 2023 par Chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
11 Charges à caractère général	562 815	13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	47 661 €
12 Charges de personnel	1 262 988	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	105 000 €
65 Autres charges de gestion courante	21 502	74 Dotations et participations	1 801 148 €
66 Charges financières	16 470	Dont Dotation Etat	150 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 100	Dont Cotisations statutaires	940 000 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	123 000	Dont Subventions sur actions	706 798 €
		Dont Cotisations Valeur Parc	4 350 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 721 €
		77 Produits exceptionnels	496 €
		42 Opérations d'ordre	32 851 €
TOTAL	1 988 876 €	TOTAL	1 988 876 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20 Immobilisations incorporelles	5 000 €	13 Subvention d'investissement	- €
21 Immobilisations corporelles	80 949 €	10 FCTVA	12 000 €
16 Remboursement d'emprunts	36 000 €	16 Nouveaux emprunts	20 000 €
26 Participations et créances rattachées	200 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	123 000 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	32 851 €	24 Produits des cessions	
TOTAL	155 000 €	TOTAL	155 000 €

Le Président remercie Marianne CHALLIER et remarque que l'augmentation de la dotation de l'Etat, bien que demandée (+ 30 K€), est une bonne surprise.

Le Président précise qu'il y a eu beaucoup d'échanges avec les élus du PNR au moment de l'augmentation des cotisations statutaires en 2022, et que cette augmentation permet aujourd'hui d'avoir de la rigueur dans la gestion financière du PNR. Ce budget permet de continuer à assurer les missions du PNR importantes pour le territoire.

Il explique que le sujet particulier de la trésorerie a été évoqué lors de la réunion avec les Présidents de PNR d'Occitanie en janvier. L'inquiétude est générale pour les PNR : ils sont devenus les banquiers pour les financeurs. L'objectif pour les Présidents des PNR est de trouver un autre statut, qui permette de résoudre cette situation impossible. Il s'agit d'un combat, au niveau de l'Etat.

Il remercie Marianne CHALLIER et son équipe et salue leur travail sur le désendettement, qui a permis de rembourser un prêt relais très toxique. Le Président remarque que ce budget prévisionnel ne nécessite pas d'augmentation des cotisations statutaires.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques ou des questions.

Marie-Pierre EYCHENNE explique qu'elle a appris récemment que l'Europe souhaite mettre fin à la plateforme Osiris à cause des délais trop longs de paiement aux collectivités.

Véronique RUMEAU, Conseillère Départementale, souligne le travail et la transparence dans la présentation des comptes. Elle remarque que la situation budgétaire est difficile pour toutes les collectivités. Elle précise que Christine TEQUI, Présidente du Département, approuve le protocole établi et tient à souligner l'effort de rigueur entrepris, très important pour le Département et pour les membres du PNR.

Jocelyne FERT revient sur l'augmentation des cotisations statutaires en 2022. Elle explique que l'annonce de l'augmentation ainsi que la facture étaient difficiles à intégrer pour sa commune. Elle souhaite partager une bonne nouvelle : la Dotation Biodiversité attribuée à certaines communes du Parc est de 3000 € minimum en 2023, alors qu'elle était de 1000 € minimum en 2022. La cotisation statutaire des communes est de 3,89 € par habitant, donc largement compensée par la dotation Biodiversité.

Le Président remercie les élus et remarque que cette dotation Biodiversité augmentée en 2023 est le fruit d'un combat de longue haleine de la Fédération des PNR, de Jocelyne FERT mais aussi d'André ROUCH en son temps. Le Président souligne qu'il est très important de flécher l'appartenance des communes au PNR.

Jean-Paul ROQUIER remarque qu'en 2022, toutes les communes n'avaient pas eu les 1000 € de dotation Biodiversité. Le Président souligne que le nombre de communes bénéficiaires est beaucoup plus important cette année et précise que Matthieu CRUEGE, directeur du PNR, se tient à disposition des délégués avec la liste des bénéficiaires de cette dotation.

Le Président demande aux délégués s'ils ont d'autres remarques ou questions, et dans la négative propose de passer au vote du budget primitif.

Le Budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

REVISION DE LA CHARTE (réf. Charte art. 1)

Le Président propose de faire le point de situation systématique sur la révision de la Charte du PNR et donne la parole à Matthieu CRUEGE, directeur du PNR.

Matthieu CRUEGE rappelle que le projet de Charte a été approuvé à l'unanimité par le Comité syndical lors de sa séance du 9 novembre 2022 à la Bastide de Sérrou. Il a depuis été transmis à la Présidente de la Région Occitanie afin qu'elle puisse solliciter l'avis du Préfet de Région.

Pendant ce temps la procédure d'examen suit son cours, avec en particulier la visite de la délégation des rapporteurs de la Fédération des PNR (FPNR) et du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), accompagnés des services du Ministère de l'Ecologie, de la DREAL et de la Région. Les rapporteurs viennent du 7 au 9 mars 2023 pour une visite de terrain dans différentes communes, pour échanger avec les élus et les partenaires sur le projet de Charte. Les rapporteurs rendront ensuite leurs avis au Préfet de Région, fin juin, début juillet

Le Président remercie Matthieu CRUEGE et rappelle que les informations et documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Paysages nocturnes, préservation du ciel étoilé et lutte contre la pollution lumineuse : bilan des actions passées et engagements pour l'avenir (réf Charte art. 5.3, 7.2 et 8.5)

Le Président explique qu'il a rencontré récemment le Président Jean-Paul FERRE et Frédérique MASSAT du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège (SDE09), afin d'échanger sur les collaborations entre le PNR et le SDE09.

Le Président donne la parole à Marie-Pierre EYCHENNE qui explique qu'elle a eu la chance d'accueillir Raphaëlle MOUHOT et Camille FLEURY du PNR, venues présenter le diagnostic Trame noire à Castelnau-Durban. Elle précise que ce diagnostic portait sur l'éclairage inutile, mais aussi sur la couleur des lampes, la hauteur des mats... Ce diagnostic est plus axé sur le coût de l'éclairage, mais il se révèle très intéressant, par exemple pour supprimer certains luminaires.

Le Président donne la parole à Raphaëlle MOUHOT, chargée de projet Trame Noire au SMPNR.

Raphaëlle MOUHOT explique qu'en moyenne dans le monde), la surface éclairée a doublé depuis 1990 et qu'aujourd'hui 80 % de la population mondiale n'a plus accès à la nuit noire, pour cause de pollution lumineuse. Cette pollution lumineuse a des impacts sur le vivant : la faune, la flore et la santé humaine. Par exemple, l'éclairage peut constituer des pièges pour les insectes qui sont des pollinisateurs nocturnes. Pour la santé humaine, la lumière bleue ou les lumières intrusives sont gênantes pour le sommeil. Et l'accès à un ciel étoilé est une ressource pour le territoire.

Les solutions sont multiples : il importe « d'éclairer juste » : là où il faut, comme il faut et quand il faut. Il existe une réglementation nationale (arrêté du 27 septembre 2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuse).

Raphaëlle Mouhot explique que la rénovation de l'éclairage public est également très importante. Par exemple, les luminaires boules, qui éclairent le ciel, seront interdits en 2025. Il est nécessaire d'installer des luminaires plus efficaces et des lampes de couleurs chaudes, moins impactantes que la lumière bleue ou blanche.

Raphaëlle MOUHOT explique que le Comité syndical en séance de janvier 2020 a validé une stratégie de reconquête et de valorisation de la ressource nocturne, à partir de 4 axes stratégiques :

- Faire des économies d'énergies et maîtriser les dépenses publiques
- Respecter les rythmes biologiques (préservé l'obscurité pour préserver la santé)
- Préserver la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire

La déclinaison de cette stratégie a permis la réalisation de plusieurs actions grâce au soutien financier de la Région Occitanie et du fonds européen de développement régional (FEDER).

Raphaëlle MOUHOT présente un bilan des actions réalisées de 2020 à 2022 :

- Eclairage privé : Réalisation et diffusion d'une plaquette d'information sur la réglementation nationale en partenariat avec la CCI et la CMA.
- Promouvoir l'offre de valorisation de la nuit : Réalisation et diffusion d'un programme d'animation spéciale nuit : 23 animations en 2022, 30 en 2023.
- Equipement et formation à l'utilisation de télescopes de 9 prestataires d'activités (hébergeurs, éducation à l'environnement, accompagnateur en montagne) notamment du réseau « Valeurs Parc », voyage d'étude dans la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) des Cévennes, Form'actions « Cultiver la nuit »
- Accompagner les communes dans l'analyse de la conformité de leur éclairage (éclairage des cours d'eau, lampadaires boule, lumière blanche et intrusive, lumières éclairant le patrimoine...).
- Accompagner les communes dans la lutte pour une nuit et des finances préservées (extinctions, suppression des points lumineux inutiles...).
- 2 ateliers participatifs sur les « paysages nocturnes » (voix aux habitants) et 2 ateliers « Schéma lumière », avec les acteurs de l'éclairage, pour échanger sur les solutions techniques et règles communes à privilégier.

Raphaëlle MOUHOT souligne que les communes rurales ont beaucoup de points d'éclairage par habitant, ce qui impacte fortement leur budget. Entre 2020 et 2022, 37 communes ont été accompagnées pour repenser leur éclairage public (diagnostic technique, réunion publique, aide à la concertation, déambulation nocturne...). Elle souligne qu'est née une dynamique de « vallée » intéressante.

Raphaëlle MOUHOT remarque que les perspectives sur la Trame Noire privilégient la préservation du cadre de vie et de l'attractivité du territoire. Il est important de s'engager activement pour des rénovations qui préservent le vivant, les finances et le cadre de vie :

- Faire la chasse aux lumières inutiles
- Viser l'extinction ou à minima l'abaissement sur toutes les communes du territoire
- Limiter les lumières blanches, les remplacer par des **LED 2000 K maximum**.
- Obligation réglementaire de supprimer ou remplacer les lumières boules
- Préserver les espaces sensibles (surfaces en eau, zones naturelles)
- Ne pas sur-éclairer (attention aux entrées/sorties des communes)
- Mettre en lumière le patrimoine en jouant sur l'obscurité

Le Président remercie Raphaëlle MOUHOT et donne la parole à Nicolas DESMALADE, directeur d'ENEDIS.

Nicolas DESMALADE précise que les horloges crépusculaires qui permettent l'extinction de l'éclairage public ont un coût et que l'extinction à partir des compteurs LINKY est à l'étude par les fournisseurs d'électricité. Il s'agit d'un projet national sur lequel il est nécessaire de maintenir la pression.

Jean-Claude COMMENGE, maire et délégué de Campagne-sur-Arize, explique qu'il a appelé le SDE09 pour des informations sur les possibilités d'extinction à partir des compteurs LINKY. Il lui a été répondu que la solution dépendait de la taille des communes.

Nicolas DESMALADE confirme que les contrats de fourniture d'électricité sont différents selon la population et la consommation. Il précise que l'extinction par les compteurs Linky devrait être possible à partir d'août ou septembre 2023.

Pierrette ICART, déléguée de la commune d'Ercé, souligne que la commune a bénéficié du diagnostic Trame Noire, qu'elle arrive au bout de la démarche et elle remercie Raphaëlle MOUHOT pour son accompagnement.

Lancement d'un appel à projet « concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain » auprès des collectivités - 2ème édition - (réf Charte art. 7.1)

Le Président donne la parole à Jean-Louis ATTANE, Vice-Président du SMPNR et élu référent au Patrimoine, à l'Architecture, à l'Urbanisme et aux Paysages.

Jean-Louis ATTANE explique que la 1^{ère} édition de l'appel à projet « concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain » s'est déroulée en 2020-2021. Cette action est intégrée au plan de paysage de la transition énergétique et climatique du SMPNR (PPTC) et répond à l'objectif de qualité paysagère : Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.

Jean-Louis ATTANE remarque que le sujet paraissait important à l'époque, il est aujourd'hui devenu primordial, nécessaire et obligatoire. L'appel à projet a permis de travailler sur 5 projets d'aménagement d'espaces publics, en intégrant les solutions d'adaptation au changement climatique, dans 5 communes sélectionnées et volontaires : Carla-Bayle, Cazavet, Daumazan-sur-Arize, Quié et Saint-Girons.

Ces projets ont été accompagnés par des prestataires et en sont à des stades d'avancement variés.

Jean-Louis ATTANE précise qu'avec le soutien de la Région Occitanie, le SMPNR propose le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement des collectivités volontaires pour « concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain » pour 2023-2024. L'enveloppe attribuée est de 50 000 € et le SMPNR souhaite sélectionner 3 à 4 communes volontaires, afin que les fonds soient suffisants pour faire aboutir les projets. Les communes sélectionnées prendront en charge 20 % du coût du prestataire qui travaillera sur le projet.

Le Président remercie Jean-Louis ATTANE et donne la parole à Laure CHEVILLARD, chargée de mission Paysages au SMPNR.

Laure CHEVILLARD explique que l'appel à projet peut concerner plusieurs types d'espace publics. Pour la 1^{ère} édition, les 5 communes volontaires ont eu le même calendrier. La 2^{ème} édition prévoit plus de souplesse pour s'adapter au rythme des communes. Les prestataires pour l'accompagnement des communes seront retenus en septembre, la démarche évoluera ensuite au fil de l'eau jusqu'en septembre 2024.

Laure CHEVILLARD souligne qu'un des aspects positifs de la première édition a été le regard croisé des communes sur les projets des autres communes. Elle remarque que le financement de projets d'aménagements communaux n'est jamais simple. En amont de la réalisation, plus la conception est travaillée, plus on a de chances de voir le projet aboutir. Sur les projets 2020/2021, il s'agissait de revoir l'aménagement d'énormes surfaces minérales.

Laure CHEVILLARD présente les solutions adoptées pour réaménager ces surfaces :

- Désimperméabiliser les sols :
 - o Réduire les surfaces imperméables (bitume, asphalte, béton), les remplacer par des revêtements perméables ou poreux (terre/végétal, terre/pierre, dalles alvéolées).
 - o Privilégier les matériaux à fort albédo (valeur physique qui permet de connaître la quantité de lumière incidente réfléchi par une surface).
- Maintenir le patrimoine végétal et le renforcer :
 - o Conserver les arbres existants ou envisager leur renouvellement.
 - o Privilégier les plantations en pleine terre, les grouper pour structurer l'espace, associer les strates végétales
 - o S'appuyer sur la diversité de la flore locale
- Valoriser la présence de l'eau :
 - o Préserver et mettre en valeur les bords de rivière, les milieux aquatiques et humides.
 - o Privilégier les techniques de gestion des eaux de pluie à ciel ouvert plutôt que le « tout-tuyau ».
- Accueillir les usages d'aujourd'hui et de demain :
 - o Répondre mieux aux usages actuels et futurs : Moduler les espaces pour les adapter à l'évolution des modes de vie et limiter les émissions de carbone

Laure CHEVILLARD souligne que la 1^{ère} édition a démontré qu'une composante essentielle de l'appel à projet est la concertation des habitants : il s'agit d'une occasion pour les communes de réfléchir au partage de l'espace entre les usages.

Elle explique que ce Comité syndical marque le lancement de la 2^{ème} édition de l'appel à projet « concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain ». La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 avril 2023. La sélection des communes aura lieu en mai 2023 et le démarrage en septembre 2023. Elle précise qu'elle est à la disposition des élus pour toute information sur cet appel à projets ou sur des questions de Paysages.

Le Président remercie Laure CHEVILLARD et demande aux délégués s'ils ont des questions.

POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président demande si les délégués souhaitent aborder des points particuliers.

Le Président rend hommage à Jean-Luc COURET, maire de Carla-Bayle depuis 1983 et décédé le 24 janvier 2023. Il explique que les relations et les actions du SMPNR ont été nombreuses avec Jean-Luc COURET, toujours plein d'idées et d'envies de réalisations pour sa commune. Le président regrette cette disparition survenue beaucoup trop tôt. Madame la Sous-Préfète rend également hommage à Jean-Luc COURET.

CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant pas de nouvelles questions, le Président remercie les participants et clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI

